

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil municipal
Séance du 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois juillet, à dix-huit heures, le Conseil municipal de Pouldergat s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri SAVINA, Maire.

Etaient présents :

M. Henri SAVINA, Mme Jeannine LOZAC'HMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. Philippe MARLE, M. Martial LIETOT-URVOIS, Mme Isabelle FIACRE, Mme Catherine LAMOUR, Mme Karine ALIOUANE, Mme Mélanie BERGEN, M. Adrien KERVAREC, Mme Elodie REMY, M. Tristan LE BARS

Absents ou excusés : M. Philippe CORNEC, M. Anthony GONIDEC,

Pouvoirs : M. Philippe CORNEC donne pouvoir à M. Henri SAVINA, M. Anthony GONIDEC donne pouvoir à M. Ronan KERVAREC

Secrétaire de séance : Mme Jeannine LOZAC'HMEUR

Date de la convocation : 29 juin 2026

**DCM 2026-37 : Modification du temps de travail de l'emploi
non permanent Animateur du tiers-lieu Ti Flap**

Rapporteur : Henri SAVINA

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, portant sur la détermination par l'assemblée délibérante de l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération DCM 2024-68 en date du 19 décembre 2024 créant l'emploi non permanent d'animateur du tiers-lieu Ti Flap à temps non complet, à raison de 17.5 heures hebdomadaires, pour une durée de 6 ans soit du 1er février 2025 au 30 janvier 2031 inclus.

Vu le budget primitif 2026 de la commune,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant le besoin de développer la mission de l'animateur, notamment la mission de recherche de financement, pour atteindre l'objectif du projet de structuration d'une activité pérenne du tiers-lieu Ti flap,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

entendu l'exposé du rapporteur,

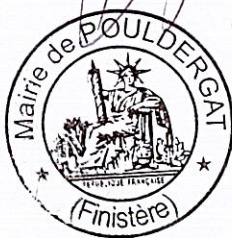
après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **MODIFIE** la durée hebdomadaire de travail de l'emploi non permanent de d'Animateur du tiers-lieu Ti Flap, actuellement fixé à 17.5 heures hebdomadaires, pour la porter à 24.5 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} août 2026.
- **ADAPTE** en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

A Pouldergat, le 3 juillet 2026,
Pour extrait conforme,

Henri SAVINA,
Maire



Jeannine LOZAC'HMEUR
Secrétaire de séance